

AR PREFECTURE

016-211601687-20130920-20130903D-DE
Reçu le 24/09/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil treize

En exercice : 13

Le 20 septembre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 9

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2013

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – MERCIER – SUTRE – TEILLET

ABSENTS : MME BOUDOIRE – MM. ALLEGRE –

CALVET – REMAUD

POUVOIRS : S.O.

M BOIVENT a été nommé secrétaire.

2013-09-03 D

OBJET : Convention avec la commune de Coulgens pour la lame de déneigement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2012-12-04 D :
Achat de lame de déneigement conjointement avec la commune de Coulgens.

Monsieur le Maire précise qu'une convention avec la commune de Coulgens est
nécessaire pour acter des modalités de financement.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention en précisant que la
commune de Jauldes mandatera la totalité de la facture (6 000 € TTC), percevra la totalité la
subvention du Conseil Général (2 500 €) et demandera le remboursement de la moitié de la
dépense non subventionnée à la commune de Coulgens soit 1 750 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne mandat à
Monsieur le Maire pour signer de la convention en ce sens.

Fait à Jauldes, le 23 septembre 2013

Le Maire

Eric SAVIN

